

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton d'OBERNAI

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 août 2025**  
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Élodie HESTIN, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Maxime METZ et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Philippe SCHMITT

Procurations : Joseph EHRHART à Norbert RIESTER,  
 Valérie HIRTZ à Caroline BAUMERT

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Élodie HESTIN, comme secrétaire de séance.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

---

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025**

Le compte rendu est adopté à la majorité des voix : 9 voix pour – 2 abstentions

N° 1

**PÉRISCOLAIRE : CONTRAT DE LOCATION ACASL ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026**

- Vu la délibération du 15 juillet 2025 par laquelle le Conseil municipal décide de solliciter par écrit la mise à disposition de la salle d'activité, de la cuisine et des sanitaires du presbytère ainsi que la location de la petite salle de l'espace Marie Sigrist pour accueillir le périscolaire à la rentrée 2025,
- Vu le compte rendu de la visite du service enfance et jeunesse de la salle d'activité du presbytère et la petite salle de l'espace Marie Sigrist,
- Vu la délibération du 28 juillet 2025 par laquelle le Conseil municipal décide de louer la petite salle de l'espace Marie Sigrist pour la mettre à disposition de la Communauté des Communes du Pays de Barr pour le périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026,
- Vu le compte rendu de la réunion prévue avec la Communauté des Communes, la Commune de Stotzheim et le Président de l'ACASL qui a eu lieu le 31 juillet 2025 à 9h,
- Vu le contrat de location présenté entre la Commune et l'ACASL pour la mise à disposition de la salle pour le périscolaire pour l'année 2025/2026,
- Considérant que le prix de la location est de 15 €/jour,
- Considérant que la location sera prise en charge par la Commune,
- Considérant que les frais de fonctionnement (électricité, eau, poubelles, fournitures) seront facturés directement à la Communauté des Communes du Pays de Barr,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DEMANDE que les modifications suivantes soient apportées au contrat :
  - Ajouter les sanitaires ainsi que la cour dans le contrat de location, à l'article 1
  - Supprimer les articles 5 et 6 car la Commune ne prévoit aucune manifestation ; il s'agit de la location uniquement pour le périscolaire,
- DÉCIDE d'approuver la location de la salle des fêtes pour la mettre à disposition du service périscolaire,
- DIT que cette dépense sera prévue au Budget Primitif 2025,
- CHARGE le Maire de souscrire l'assurance nécessaire pour cette location,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de location avec l'ACASL après modifications ainsi que tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX  
9 voix pour – 2 abstentions*

N° 2

### **LOCAUX D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ANNÉES SCOLAIRES 2026 À 2029**

- Vu la délibération du 28 juillet 2025 par laquelle le Conseil municipal décide de louer la petite salle de l'espace Marie Sigrist pour la mettre à disposition de la Communauté des Communes du Pays de Barr pour le périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 et par laquelle le Conseil municipal décide de ne pas installer de modulaires et d'annuler la décision prise lors de la séance du 3 juillet 2025 et charge le Maire d'informer la Communauté des Communes du Pays de Barr des décisions prises,
- Entendu M. le Maire qui donne lecture au Conseil du courrier reçu de la Communauté des Communes du Pays de Barr suite à la décision prise par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juillet dernier, demandant des clarifications de la Commune à ce sujet, dans le cadre de la DSP à intervenir pour les années scolaires 2026 à 2029,
- Entendu les avis des conseillers,
- Considérant que la suggestion de mise en place de modulaires par le Conseil municipal s'est avérée plus compliquée que prévu et que la solution de location de la petite salle de l'espace Marie Sigrist pour la mettre à disposition de la Communauté des Communes du Pays de Barr pour le périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 a été trouvée,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DIT qu'une solution plus pérenne pour 2026 sera étudiée et qu'une décision sera prise et communiquée avant décembre 2025,
- DÉCIDE d'organiser une réunion des Commissions Réunies le 18 septembre 2025,
- CHARGE le Maire d'informer la Communauté des Communes du Pays de Barr.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX  
8 voix pour – 3 abstentions*

N° 3

### **DEMANDE D'INSTALLATION FOOD TRUCK « LE CORDON BLEU »**

M. le Maire informe qu'il a mis ce point à l'ordre du jour par erreur. Ce point a été vu lors de la séance du 28 juillet 2025. Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

Le Conseil prend acte.

N° 4

### **BANQUE ALIMENTAIRE**

M. le Maire informe les membres des dates de la collecte nationale organisée par la Banque alimentaire du Bas-Rhin. La Commune participera, à la collecte nationale organisée par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin les 28 et 29 novembre 2025. La collecte sera proposée à l'école. Les enfants scolarisés seront sensibilisés par le biais du personnel enseignant. Un article sera publié par affichage pour sensibiliser les

habitants de Stotzheim à participer à cette collecte nationale. M. Norbert RIESTER, Adjoint au Maire, se chargera de ramener la collecte.

Le Conseil prend acte.

N° 5

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **Divers :**

- Mme Céline MASTRONARDI, membre du Conseil, demande si la Commune a reçu un projet de dépôt de pain à Stotzheim. M. le Maire informe qu'aucune demande n'a été reçue à ce jour. Mme MASTRONARDI informe qu'elle sollicitera la boulangerie Sebangé à ce sujet et questionnera le propriétaire des locaux de la boulangerie pour connaître l'avenir de celle-ci.
  - M. Maxime METZ, membre du Conseil, fait part des problèmes rue de Benfeld ; le stationnement n'est pas respecté et des plantes gênent le passage des piétons sur les trottoirs. Les caniveaux et trottoirs ne sont pas entretenus par les riverains et il y a beaucoup de mauvaises herbes. Un rappel à l'ordre sera fait à la population concernant l'entretien des caniveaux pour les mauvaises herbes et le Maire est chargé de contacter la gendarmerie pour procéder aux verbalisations pour le stationnement non respecté.
  - M. le Maire informe les membres des inscriptions reçues pour le bus à Ortenberg pour le 21 septembre. Compte tenu que le nombre d'inscriptions requises n'est pas atteint, la réservation du bus est annulée. M. le Maire est chargé de prévenir les inscrits.
  - M. Maxime METZ, membre du Conseil, informe que de nombreux trous dans la voirie sont présents dues aux raccordements de réseaux de nouvelles constructions dans la rue de l'Ancienne Scierie et rue Binnweg. M. le Maire informe qu'il se charge de contacter les responsables à ce sujet.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, informe que de nombreux trous sont également présents dans l'Impasse du Tabac et demande si le responsable peut être trouvé afin de réparer la voirie. M. le Maire se charge de se renseigner à ce sujet.
- Mme Céline MASTRONARDI, membre du Conseil, demande si des devis pour la démolition du bâtiment sis 35 Haut-Village ont été réceptionnés. Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la réunion des Commissions Réunies du 18 septembre prochain.

**La séance est levée à 21 h 15**

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu  
de sa télétransmission le 2 septembre 2025  
Extrait certifié conforme,  
Le secrétaire de séance***

